



CIRCULAIRE N° 2026-045

CIRCULAIRE

AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES

REVISION DU PLAN NATIONAL D'ORGANISATION DES SECOURS (PNOS)

Luxembourg, le 8 juin 2026

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Le Plan national d'organisation des secours (PNOS), prévu par l'article 69 de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, dresse l'inventaire national des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens et détermine les objectifs de couverture de ces risques par les services de secours.

Le Gouvernement a approuvé le premier PNOS le 20 octobre 2021. En suivant la volonté du législateur, il sera révisé pendant l'année en cours pour définir les orientations prospectives du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) à l'horizon 2030.

En tant qu'acteur-clé de la sécurité civile au Luxembourg, un rôle essentiel revient aux communes dans le cadre des travaux de révision du PNOS. C'est pourquoi, il m'importe de vous y associer déjà à un stade précoce de la procédure, notamment au niveau de **l'analyse des risques**.

Aussi bien vos expériences relatives à la mise en œuvre des objectifs du PNOS 2021-2025¹ que vos attentes à l'égard du PNOS révisé pour la période 2026-2030 seront recueillies au moyen d'un questionnaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://gd.lu/dNQpPF>. Je vous saurai gré de bien vouloir compléter le questionnaire **avant le 3 juillet 2026**.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures,


Léon Gloden

¹ <https://maint.gouvernement.lu/fr/dossiers/2021/PNOS.html>

